



Compte-rendu de la réunion du 30/01/2017

Introduction

Présents : N. BARTHELEMY, S. BRACONNIER, C. CHANTREAU, I. COURTIN, C. COUTY, E. GUILBAUD, F. LAURANTIN, G. LUCQUIAUD, H. MOINET, R. ROY, F. SERRE, S. VALLEE.

Absents excusés: P. BONNAUD, P. GRANIER, K. DUFOUR, V. GLANGETAS, O.M BAYE, J. SEGUY.

COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 14 DECEMBRE 2016

Françoise LAURANTIN, Présidente, demande à remplacer page 8, concernant la rencontre D1U13EX Neuville - Nouaillé, la mention "refus club visiteur" par "horaire non conforme".

Cette proposition est acceptée par l'ensemble des membres présents.

Roland ROY souhaite ne pas voir apparaître pages 9 et 10 le relevé des licences non présentées pour les marqueurs, chronométreurs et délégués de club.

Cette proposition est soumise aux votes des membres présents :

Résultat du vote : 7 voix pour, 4 abstentions.

L'approbation du compte-rendu du comité directeur du 14 décembre ainsi modifié est soumise aux votes des membres présents : 9 voix pour, 2 abstentions.

INFORMATIONS DE LA PRESIDENTE ET DU SECRETAIRE GENERAL

La date limite de dépôt de demande d'aide financière au titre du schéma de développement territorial auprès de la FFBB est fixée au 15 février 2017.

Il a été décidé de l'arrêt des championnats Inter-Régionaux, à partir de la saison 2017-2018.

Informations sur la réforme territoriale en cours.

L'organisation de l'assemblée générale 2017 de la Ligue Poitou-Charentes de Basket Ball ainsi que celle des trophées de la Ligue est confiée au CD86. Un appel à candidatures pour les clubs souhaitant organiser ces 2 événements partira sous peu, en incluant le cahier des charges "ligue".

Sylvain BRACONNIER, vice-président, rapporte les informations de la dernière réunion du Comité de Coordination Régional. Les actuels championnats inter-régionaux devraient porter l'appellation de championnats régionaux, et les actuels championnats régionaux l'appellation de championnats de secteur. Ainsi, devraient se dérouler les championnats de secteur Poitou-Charentes, Limousin-Dordogne et Aquitaine.

La prochaine réunion du CCR est fixée au 11 février 2017, les nouveaux statuts de la Ligue Nouvelle Aquitaine devant être proposés le 10 mars 2017.

La mise en application de ces changements est prévue pour la saison 2018-2019.

Françoise LAURANTIN, présidente, fait état d'une remarque émise en réunion de Ligue sur l'absence de représentation du CD86 à la réunion fédérale des présidents, trésoriers et secrétaires généraux des comités départementaux à Troyes le 7 janvier 2017. Effectivement, ni la présidente, ni le secrétaire général, ni la trésorière n'étaient disponibles à cette date. La représentation du CD 86 un temps envisagée par son vice-président n'a pu aboutir, faute de disponibilité de sa part.

Nicolas BARTHELEMY, secrétaire général, précise qu'il n'existe aucune liaison de subordination entre les instances départementales et régionales.

Invitation a été adressée au président de la Ligue Poitou-Charentes pour assister à la prochaine réunion du comité directeur du comité départemental de La Vienne.

Il est demandé au Poitiers Basket 86 d'inscrire une équipe U17M dans le prochain championnat régional. Cette inscription reste soumise à l'étude des statuts du PB86.

Le club de Nouaillé a fait spontanément parvenir sa candidature à l'organisation de la prochaine assemblée générale du CD86.

LE TOUR DES COMMISSIONS - BABY MINI U11

Dans le cadre de la Fête du mini-basket programmée le 10 juin 2017, la commission baby-mini-U11 se rapprochera du Grand Poitiers pour le transport de paniers vers le site prévu.

Il est précisé que des petits paniers peuvent être récupérés dans les gymnases du Grand Poitiers, et qu'au lieu que le CTF fasse un nombre inconsidéré de kms et d'allers retours, qu'une demande à Grand Poitiers soit faite.

Il est envisagé de confier l'organisation de la buvette au CD86.

La Commission Baby - Mini - U11 s'interroge sur la nécessité de l'achat par le CD86 de 8 petits paniers.

LE TOUR DES COMMISSIONS - SALLES ET TERRAINS

L'ensemble des dossiers précédemment établis doivent être étudiés à nouveau, car ils se révèlent incomplets. Il en résulte un retard dans l'homologation des salles du département.

LE TOUR DES COMMISSIONS - COMMISSION SPORTIVE U15 ? U17 ? DF ? DM

Un rectificatif est signalé par la présidente de la commission sportive sur le CR de décembre 2016

En effet Mr Brabant de Monts sur Guesnes a été sanctionné d'une faute disqualifiante sans rapport et non d'une faute technique.

Le championnat U15F Promotion Excellence se terminant courant mars 2017, une nouvelle compétition engageant les mêmes équipes débutera à l'issue.

LE TOUR DES COMMISSIONS - CDO

Un rappel est fait sur les OTM club.

Il est rappelé que, en cas d'incident, la partie correspondante sur l'E marque doit être remplie sans quoi il est impossible de traiter la moindre requête.

Il est remarqué l'attitude incivile du public de certaines salles est de plus en plus fréquente.

Françoise LAURANTIN rapporte que, dès lors que les désignations d'arbitre sont publiées, des arbitres de plus en plus nombreux se déclarent indisponibles. La tranche des 16 - 18 ans semble être particulièrement concernée.

Françoise LAURANTIN et Roland ROY, président de la CDO, rappellent les obligations des arbitres officiels.

LE TOUR DES COMMISSIONS - DISCIPLINE

Pas de dossier en instruction.

La question de savoir si un rapport est émis après une rencontre sans qu'une mention en rapport avec ce rapport ne figure sur la feuille de marque est recevable est posée, sans qu'une réponse ne soit trouvée lors de la réunion. Une réponse positive est donnée ensuite après recherche au niveau réglementation.

LE TOUR DES COMMISSIONS - TECHNIQUE

Concernant la formation Animateur, il est précisé que Julien SECHERESSE, qui n'a appris son indisponibilité pour suivre la formation qu'au matin même pour raisons professionnelles, peut poursuivre la formation mais ne sera pas validé à l'issue.

LE TOUR DES COMMISSIONS - COUPE DE LA VIENNE

Il est procédé au tirage au sort des prochains tours de la Coupe de la Vienne.

Seniors M - ¼ de finale

Pouzioux-Vouneuil 2 - Stade Poitevin 2

Migné-Auxances - Montamisé 2

Pouzioux-Vouneuil 3 - CEP 2

Stade Poitevin 3 - PEC

Seniors F - ½ finale

PEC - PMBC

Pouzioux-Vouneuil - Iteuil

U17M ½ finale

Iteuil - Chauvigny

Pouzioux-Vouneuil - ASPTT Poitiers

U15M ¼ de finale

Pouzioux-Vouneuil - Stade Poitevin

Châtellerault - Civray

ASPTT Poitiers - Iteuil

Chauvigny - PMBC

U15F ½ finale

PMBC - ASPTT Poitiers

Stade Poitevin - vainqueur de la rencontre Châtelleraut - Civray (¼ de finale non encore joué)

Les ¼ de finale sont fixés le week end des 25/26 mars, les ½ finales sont fixées les 29/30 avril avec incitation à les jouer les 25/26 mars, les 29/30 avril étant un pont et la fin des vacances scolaires.

Une réflexion est lancée sur l'application d'avantage en cas de rencontres entre équipes de niveaux différents Honneur, Promotion d'Excellence et Excellence dans les compétitions jeunes de coupe de la Vienne, sur le même principe de celui retenu pour les catégories d'âge supérieures.

A ce jour, les groupements sportifs de Chauvigny, Iteuil et Pouzioux-Vouneuil ont manifesté leur souhait d'organiser les finales de la coupe de la Vienne.

REUNION DU 3 FEVRIER AVEC LES CLUBS

L'ordre du jour pour la réunion du 3 février 2017 suivant a été retenu :

Ouverture de la séance par Madame la Présidente

Emarque

Arbitrage, OTM et Charte des officiels

Nouvelle organisation régionale

Commission sportive

Licences

Développement durable

Questions diverses

QUESTIONS DIVERSES

Gilles LUCQUIAUD fait remarquer à juste titre que les trophées récompensant les vainqueurs des finales de la coupe de la Vienne sont vieillissants, et qu'il serait peut-être temps de les renouveler.

Concernant la caisse de péréquation mise en place cette saison pour permettre le paiement des frais d'arbitrage des compétitions régionales, Gilles LUCQUIAUD fait état d'observation émises par certains groupements sportifs dont la santé financière pourrait être mise à mal au moment de s'acquitter des premières avances, exigées en début de saison, alors que les licenciés ne se sont pas encore acquittés du montant de leur licence.

La séance est ensuite clôturée.